

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 18
Votants : 27

Date de l'affichage de la
convocation :

31 octobre 2025

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

14 novembre 2025

OBJET : Information :
montants remboursements
sinistres 2025.

251108-05



L'an deux mille vingt-cinq, le 8 novembre à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de dix-huit, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 31 octobre 2025.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mrs
PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..Mr LEFEBRE..Mme
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme
BERRUER, Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mme LAFAYE à Mr BOY,
Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme LESCURAT,
Mr RICHOUX à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mr DE SOUSA, Mme
AURAT à Mr LEFEBRE, Mme PETIT à Mme BERGERON.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé (date  
de publication : 14 novembre 2025).

~~~~~

Madame le maire informe le conseil municipal de la décision prise
en application de l'article L 2122-22 du CGCT pour arrêter l'état des
remboursements de sinistres effectués par des tiers ou par les
assureurs de la commune pour l'exercice 2025, conformément au
document ci-annexé.

Le conseil municipal,

PREND acte des informations communiquées par madame le maire
conformément au document ci-annexé.



Pascale LESCURAT,

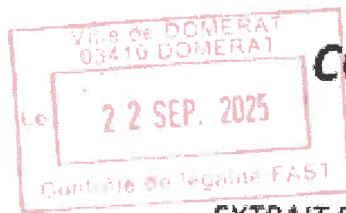
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Limoges', is written over the text.

Secrétaire de séance.

**COMMUNE DE DOMERAT****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DES DECISIONS DU MAIRE**

Nous, maire de la commune de DOMERAT,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 200523-06 du 23 mai 2020 donnant délégation au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

DECIDONS

ARTICLE 1^{er} : L'état des remboursements de sinistres pour l'année 2025, effectués par des tiers ou notre assureur, est ainsi constitué :

Nature du sinistre	Montant en €	N° Titre	Date du titre
Remboursement sinistre panneaux Av A Poncet	388,80	593	31/12/2024
Remboursement sinistre bouche extraction hotte centre A Poncet	6 010,20	130	17/04/2025
Remboursement sinistre feux Av Bressolles/Bd V Hugo	3 105,60	198	27/05/2025
Remboursement sinistre borne incendie rue J Mathé	3 756,84	275	28/07/2025
Remboursement sinistre portail Pérelle	658,05	282	31/07/2025
Remboursement sinistre rail sécurité rue Pasteur	7 813,20	339	15/09/2025
Total	21 732,69		

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation est adressée à monsieur le sous-préfet de Montluçon.

Fait à Domérat, le 22 septembre 2025.

Pascale LESCURAT,

